



## Vente entre particulier: caractéristiques du constructeur

-----  
Par Eugene

Bonjour,

En tant que particulier, j'ai vendu du petit matériel électronique d'occasion à un autre particulier.

J'ai livré le matériel dans sa boîte d'origine.

Selon l'acheteur, les caractéristiques du matériel qui figurent sur cette boîte ne correspondent pas aux caractéristiques réelles. Celui-ci m'accuse de tromperie.

Pouvez vous me dire où sont mes obligations et ce que je devrais faire.

Merci

-----  
Par jpgroussard

Bonjour,

en général, ce genre d'achat (déjà risqué et les deux parties le savent très bien) commence par des échanges téléphoniques ou e-mails. S'il s'est présenté chez vous ou sur un parking pour récupérer le matériel, ça voudrait dire que cette étape a été franchie. Vous ne risquez rien car il aurait dû regarder ce qu'il achète. Si vous l'avez envoyé par la poste (à sa demande, après négociation et discussions) c'est pareil : vous lui avez décrit le matériel et non pas la boîte. C'est la loi non écrite du bon coin. Si vous vous sentez fautif, vous pouvez lui demander de vous renvoyer le matériel tout en le remboursant. En espérant de recevoir votre matériel avec votre boîte car autrement ça va être à vous de l'accuser de tromperie.

Vous voyez un peu la suite ?

Autrement, il n'y a aucune chance que vous arriviez devant le juge pour justifier votre matériel d'occasion à 50 euros.

Cdlt

-----  
Par Eugene

Merci,

pour plus de précisions :

j'ai mis l'annonce sur Lbc et expédié le colis par la poste. L'acheteur a voulu me payer par Paypal et j'ai accepté. Donc il fait un recours par Paypal...

Pour l'annonce, j'ai fait des photos de l'objet et de la face de la boîte où il y a les caractéristiques données par le constructeur.

J'ai mis "très bon état" car pour moi l'appareil était dans cet état. Je n'ai pas décrit l'appareil sur ses autres caractéristiques, je n'ai mis que les photos de la boîte.

Il y a t'il une différence entre le fait d'écrire les caractéristiques ou d'en faire les photos sur la boîte.

-----  
Par jpgroussard

Eugene,

vous ne répondez pas à la question "votre acheteur a été d'accord que vous lui envoyiez le colis ou pas ?"

S'il vous a donné le feu vert vous n'avez rien à craindre.

Si vous avez pris l'initiative de le lui envoyer sans avoir le feu vert, vous êtes en tort.

Cdlt

-----  
Par Eugene

Bonsoir,

Nous avons convenu du prix de l'appareil plus le coût du transport, il m'a payé ce montant total via Paypal. Après avoir reçu l'argent, je lui ai expédié l'appareil.

-----  
Par jpgroussard

Eugene,

Citation :

"Selon l'acheteur, les caractéristiques du matériel qui figurent sur cette boîte ne correspondent pas aux caractéristiques réelles."

C'est pas très clair vos explications. C'est quoi les caractéristiques réelles ?

Sur la boîte et sur l'appareil il doit y avoir la même chose.

Or, vous devez savoir si les caractéristiques de votre appareil coïncident avec celles sur la boîte.

Visiblement, non. Donc, vous êtes en tort.

Cdt

-----  
Par Eugene

Merci,

Ce que je veux dire, c'est que les constructeurs donne des performances optimisées pour valoriser leurs produits. Je regardais un article sur le taux de contraste des téléviseurs où les chiffres des constructeurs étaient en fait très largement surévaluées.

Les caractéristiques de la publicité ou de l'emballage dans ce cas comme dans le mien ne correspondent pas aux caractéristiques réelles.

Dit autrement :

Vous achetez un téléviseur comme ayant un taux de contraste de 20000 comme caractéristique donnée par le constructeur.

Vous la vendez quelque mois plus tard et l'acheteur arrive à mesurer le contraste et ne trouve que 1000 réel (car il n'a jamais eut 20000) et donc que vous lui avez vendu une télé en panne.

-----  
Par Eugene

En tout cas, merci pour vos réponses.

-----  
Par jpgroussard

Bonjour Eugene,

Vous savez plus que nous là-dessus (différences notables emballage/appareil). Et malgré tout, vous marquez "très bon état" pour la vente. L'appareil s'est détraqué pendant l'expédition ?

Écoutez, on ne va pas s'éterniser sur le sujet. J'essaye d'être de votre côté mais il me semble impossible. J'espère que vous avez appris quelque chose de cette mésaventure.

Cdt

-----  
Par Eugene

Merci, mais je ne voudrais pas finir sur une incompréhension.

Merci de lire ceci :

Un constructeur de voiture dit que sa voiture fait du 6 litres/100km.

Vous roulez avec cette voiture neuve et vous vous rendez compte que vous ne pouvez pas descendre au dessous de 7 litres /100km.

Est ce que votre voiture est devenue en mauvais état parce que les données du constructeur sont fausses au départ. (comme pour beaucoup de produits)

C'est en fait ce que me reproche l'acheteur ou joue là dessus.

C'est vrai que je ne m'exprime pas comme il faut.